



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Maître/maîtresse de métier

Code fonction

4.03.007

2. But de la fonction

Enseigner la théorie et la technique d'un ou plusieurs métiers dans les classes de l'enseignement secondaire.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

sur le plan pédagogique

- l'accomplissement de tâches semblables à celles du maître d'enseignement technique et, plus spécialement, l'enseignement théorique et technique d'un ou plusieurs métiers de l'industrie et de l'artisanat;

sur le plan administratif

- l'accomplissement de tâches administratives découlant de la fonction.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	E	J	C	H	Cl. max. 19
Points	38	18	57	11	50	Total 174